



LES VOYAGES

La Libre



La Corée du Sud, pays du Matin Calme



La Libre Evasion Du 19 octobre au 1^{er} novembre 2025




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

INTRODUCTION

La Corée du Sud, le pays du Matin calme, est un pays singulier, pourvu d'une culture étonnante très différente de ses voisines chinoise et japonaise. Derrière une modernité époustouflante, traditions et religions venues parfois des tréfonds de l'Histoire gardent toute leur place.

Ce voyage vous entraîne à la découverte de la Corée du Sud à travers des sites historiques classés au patrimoine de l'UNESCO, des temples et des palais royaux avec pour toile de fond les couleurs flamboyantes de l'automne.

Entre les villes vibrantes et animées de Séoul et de Busan, vous découvrirez deux des plus beaux monastères bouddhistes du pays au cœur de montagnes couvertes d'érables et de ginkgo, vous irez à la rencontre d'artisans locaux, partagerez leur savoir ancestral et vous baladerez dans de magnifiques villages traditionnels.

Une incroyable immersion dans un pays méconnu avec une Histoire particulière et une culture inattendue.



VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES → QATAR (DOHA)

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Départ en après-midi de Bruxelles Zaventem en direction de Séoul, via Doha (Qatar) avec la compagnie aérienne Qatar Airways.

Arrivée à Doha en fin de soirée.

QATAR (DOHA) → INCHEON – SUWON (+/- 45 KM)

LUNDI 20 OCTOBRE

Connexion avec le vol en direction de Séoul (ICN international).

Arrivée à l'aéroport d'Incheon en soirée et formalités d'entrée.

Accueil par le guide local et transfert privé vers Suwon.

Dîner et nuit à l'hôtel **Novotel Ambassador Suwon 4*** (1 nuit).



SUWON – BEOPJUSA (+/- 165 KM)

MARDI 21 OCTOBRE

Départ pour la visite de la **Forteresse Hwaseong, classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 1997.**

Il s'agit de l'une des structures militaires les plus imposantes du pays. Elle a été érigée à la fin du 18^e siècle par le roi Jeongjo à des fins défensives, pour se constituer une nouvelle assise politique et pour abriter les restes de son père, le prince royal Jangheon. Les remparts massifs de la forteresse, longs de 5,74 km, entourent une surface de 130 ha et épousent la topographie du terrain. La principale rivière de Suwon, le Suwoncheon, traverse le centre de la forteresse.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route vers le **parc national de Songnisan** (160 km).

Arrivée au **temple de Beopjusa** pour y vivre une expérience intemporelle en pleine immersion toute une journée. Un moment rare et riche d'enseignement dans un cadre des plus reposants.

Beopjusa est l'un des temples principaux de l'ordre Jogye du bouddhisme coréen. Il a une longue et riche histoire qui remonte à la période des Trois Royaumes. C'est l'un des plus vastes et des plus beaux temples bouddhistes de la péninsule coréenne qui comprend plusieurs trésors nationaux. Il est situé dans le Parc National de Songnisan et en son centre se trouve une immense statue de Bouddha de bronze doré haute de 33m.

Le soir, vous aurez l'opportunité d'assister à la prière des moines, qui se fait en jouant sur une cloche, un tambour, un gong métallique et un poisson en bois ainsi qu'à une initiation à la méditation d'un moine.

Dîner monastique simple et végétarien.

Nuit au temple* (dortoirs séparés hommes et femmes, confort simple – matelas au sol) (1 nuit).

Pour les personnes ne souhaitant pas participer au côté rustique du temple, un **hôtel 2* près du temple est proposé en alternative (sans supplément).*

NB : L'assistance à la prière et les activités du matin seront uniquement possibles pour les personnes logeant au temple.



Très tôt le matin, possibilité de participer à la prière matinale (cérémonie appelée Ye-bul) et de voir le lever du soleil avant de prendre le petit-déjeuner.

Petit déjeuner sur les lieux de couchage respectifs (*les personnes logeant au temple pourront participer à la méditation du matin*).

Ensuite, route vers Andong (120 km) pour y découvrir le **village traditionnel d'Hahoe**.

Classé au patrimoine de l'UNESCO, ce petit village est situé dans une partie sablonneuse de la rivière. Il a vu naître un grand nombre de dignitaires de la nation au travers des âges. L'architecture en deux temps du village – d'un côté les maisons-manoirs des plus riches, de l'autre les maisonnettes à toit de chaume - reflète la réalité de la stratification sociale d'hantant.

Ce village charmant constitue une expérience passionnante pour se faire une idée visuelle, sonore et olfactive de la Corée d'antan, avant que le 20^e siècle ne la change à jamais. Plus de 200 personnes y vivent et perpétuent les traditions et coutumes ancestrales, invitant même les visiteurs à passer la nuit dans leur *minbak* (maisons privées avec chambres à louer).



Déjeuner libre en cours de route.

A Andong, vous aurez l'occasion de découvrir la danse des masques.

Cette danse est un mélange de traditions chamanes, de divertissements satiriques avec des costumes magnifiques sur fond de belles musiques traditionnelles. Autrefois, celle-ci rendait hommage aux esprits locaux, protégeait des mauvais esprits et encourageait les bonnes récoltes de riz.

Les villageois avaient également l'habitude de chanter pour se souhaiter la paix et la prospérité. On raconte même que si ces derniers ne pouvaient pas voir cette danse au moins une fois dans leur vie, ils ne pouvaient pas monter au ciel après leur mort.



Suivi de la visite de l'**Académie néo-confucéenne Byeongsan Seowon**.

L'Académie a fait partie des grandes figures de l'éducation grâce à ses nombreux érudits. Outre sa riche collection de livres de Ryu Seong-ryong, le lieu renferme près de 3000 exemplaires classés sur de nombreux modèles. Considéré comme un héritage culturel du monde et l'une des plus belles académies d'Andong, il occupe la 260^e position de sites historiques.



De plus, l'ensemble du site arbore un paysage merveilleusement envoûtant. Au reste du décor s'ajoute une atmosphère enchanteresse, faisant de l'endroit un véritable havre de paix, idéal pour la méditation. Ayant su conserver son authenticité et son apparence d'antan, le centre académique a été inscrit au **patrimoine de l'UNESCO**.

En début de soirée, installation dans l'hôtel **Stanford Hotel Andong 4*** (1 nuit).



Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.

Le matin, départ vers **Gyeongju**.

Gyeongju, charmante ville parsemée de petites montagnes et bordée par la **rivière Hyeonsang**, est très riche en reliques et se présente comme un véritable **bijou pour la Corée du Sud**. Ses trésors historiques qui font d'elle un musée à ciel ouvert renforcent son image touristique. Gyeongju possède plus d'une trentaine de trésors nationaux, tels que ses nombreux et impressionnants **tumuli**, représentation incontestée de la culture de Silla, ou encore le **temple de Bulguska**.

Sur le trajet, arrêt aux **Tombes royales de Daereungwon** et visite de ce lieux extraordinaire.

Les tombes royales de Daereungwon, situées près du centre-ville de Gyeongju, regroupent 23 monticules abritant les sépultures de rois, reines et aristocrates du royaume de Silla. Datant de la période des Trois Royaumes, ces tumuli verdoyants, **inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO**, offrent un décor harmonieux et des sentiers aménagés. Parmi les plus remarquables, le tombeau de Cheonmachong, renferme des milliers de reliques, dont une couronne en or. Le tombeau de Hwangnamdaechong, plus grand vestige de l'époque Silla, conserve les dépouilles d'un roi et d'une reine ainsi qu'une riche collection d'artefacts.



Déjeuner dans un restaurant local.

A proximité des tombes royales, découverte de **l'observatoire Cheomseongdae**, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Construit sous le règne de la reine Seondeok (632-647) pendant la dynastie Silla, il s'agit du plus ancien observatoire astronomique d'Asie de l'Est encore existant. Cet édifice en pierre de forme cylindrique servait à observer les étoiles et à prédire les saisons pour les activités agricoles.

Ensuite, visite du **temple Bulguksa, classé au patrimoine de l'UNESCO.**

Le temple de Bulguksa, construit en 774, forme avec sa grotte un ensemble d'architecture religieuse d'une valeur exceptionnelle, fleuron des vestiges de Gyeongju. La beauté même de ce temple et la touche artistique des reliques en pierre sont connues dans les quatre coins du monde.



Dîner dans un restaurant local.

Avant de prendre la route vers l'hôtel, visite du **parc Anapji, qui fait partie du complexe du palais Donggung**, résidence secondaire pour les princes héritiers et lieux de cérémonies royales pendant le royaume de Silla.

De nos jours, il ne reste pas de trace de son passé, si ce n'est les pavillons qui se reflètent dans les eaux. C'est à la tombée de la nuit que, grâce aux illuminations qui éclairent les pavillons traditionnels, le lieu révèle toute sa splendeur et devient féérique.



En soirée, route vers l'hôtel, installation et nuitée au **Mercure Ambassador Ulsa 4*** (1 nuit).



Le matin, **découverte du temple Tongdosa**, l'un des plus célèbres temples bouddhistes de Corée.

Fondé au 7^e siècle, il est un centre spirituel majeur et abrite de précieuses reliques bouddhistes, dont un sarira (reliques du Bouddha). Son architecture majestueuse et son cadre naturel en font un lieu de pèlerinage incontournable pour les pratiquants et les visiteurs. Le temple est également inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Continuation de la route vers Busan et déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, balade sur la presqu'île de Dongbaekseom, connue pour sa beauté naturelle et son environnement paisible.

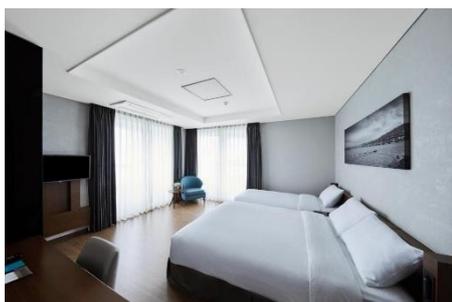
Bien qu'elle soit appelée "île", elle est en réalité reliée au continent par une bande de terre. Dongbaekseom est célèbre pour ses paysages pittoresques, notamment ses plages, ses sentiers de randonnée et ses jardins, ainsi que pour ses camélias qui fleurissent en hiver. L'île offre également une vue imprenable sur la mer et la ville de Busan, avec des sites comme le parc de Dongbaek et la tour d'observation de l'île.



Si le temps le permet, **arrêt sur la plage au sable doré de Gwangalli** qui offre des vues spectaculaires sur le pont Gwangan. Prisé des habitants et des touristes, elle offre une atmosphère animée, surtout en soirée, grâce à ses nombreux cafés, restaurants et bars en bord de mer.

En soirée, installation à l'hôtel **Felix by STX 4*** (2 nuits). Situé à quelques minutes à pied de la fameuse **plage de Haeundae**, c'est l'un des lieux les plus prisés par les Coréens lors des vacances d'été.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.



Le matin, balade dans le **village de Gamcheon** et ses maisons colorées.

Ce village a autrefois recueilli des réfugiés voulant échapper aux autorités Nord-Coréennes lors de la Guerre de Corée. Malgré cela, ce village resta pendant un long moment un endroit très pauvre.

Pour remercier les habitants de leur aide pendant la guerre, le gouvernement coréen a décidé de le transformer en une attraction touristique basée sur l'art. Toutes les maisons ont été repeintes ; des galeries d'art, musées, restaurants et magasins ont été créés afin que les habitants puissent gagner un peu d'argent.



Découverte, par après, d'une autre partie du littoral en empruntant le **téléphérique de Songdo**.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, moment de découverte du **BIFF Square**, connu pour son Festival International de Cinéma, du **marché Gukje** et ses stands de *street food*, et du **marché aux poissons de Jagalchi**.

Ce gigantesque marché aux poissons vaut à lui seul le détour. On y retrouve une variété incroyable de poissons pêchés dans la mer du sud. Typiquement coréen, les locaux y viennent régulièrement pour faire leurs courses ou manger des poissons crus.



Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel Felix by STX 4*.



Le matin, route vers Suncheon avec un arrêt dans les montagnes de **Jirisan** pour y visiter le temple de **Songgwangsa**, l'un des trois joyaux du bouddhisme coréen (avec Haeinsa et Tongdosa) classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Troisième temple majeur de la Corée, on l'appelle également le temple des disciples car de nombreux moines illustres y furent formés. Il a été créé en 1125 pendant la période Goryo et les plus grands moines de l'histoire en sont originaires.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation de la route vers Suncheon et découverte de son jardin.

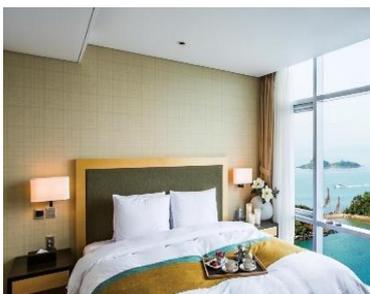
Ce gigantesque jardin abrite plus de 3 millions de fleurs et 790.000 arbres de plus de 500 espèces différentes. Il fut créé pour contribuer à la protection de la faune et la flore de la baie de Suncheon.

Un espace collaboratif avec des maîtres jardiniers du monde entier a également été aménagé pour présenter plusieurs secteurs du jardin aux styles d'onze pays différents dont le Japon, la Chine, l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, etc.



En fin de journée, arrivée à l'**hôtel Hidden Bay 4***, situé à **Yeosu**. Installation, diner dans un restaurant local et nuitée (1 nuit).

Anciennement un important port de commerce et de pêche, **Yeosu** a joué un rôle clé pendant la dynastie Joseon, notamment lors de la guerre Imjin (1592-1598), où la ville a été un point stratégique pour la résistance contre l'invasion japonaise. Aujourd'hui, Yeosu est également connue pour son patrimoine maritime et ses paysages côtiers remarquables



Le matin, visite du **village traditionnel Naganeupseong**.

Village fortifié construit au 14^e siècle, où vivent encore une centaine de foyers. On peut y voir, aujourd'hui encore, des styles d'habitats caractéristiques du sud de la Corée : cuisines, pièces au sol en terre, vérandas au parquet de bois, toits de pailles... Parmi les sites importants du village, il y a neuf maisons classées patrimoine national.



Déjeuner dans un restaurant local.

Route vers une **plantation de thé** et visite d'un musée de thé pour en apprendre davantage sur cette boisson et sa production.

Boseong est une ville au sud-est de la Corée, située près de la mer. Il s'agit de la deuxième plus grande région pour la culture du thé et les plantations sont situées à flanc de montagne.



En début de soirée, continuation de la route vers **Gwangju**.

Gwangju, située dans le sud-ouest de la Corée du Sud, est une métropole culturelle et historique réputée pour son rôle clé dans le mouvement démocratique coréen. La ville est également célèbre pour sa scène artistique dynamique, ses musées et son festival Biennale d'Art.

Dîner dans un restaurant local. Installation et nuitée à l'hôtel **Ramada Plaza by Wyndham Chungjang 4*** (1 nuit).



Le matin, départ de Gwangju vers **Jeonju**.

Jeonju, ancienne capitale du royaume de Baekje, est une ville chargée d'histoire située dans la province de Jeolla du Nord. Connue comme le berceau de la dynastie Joseon, elle conserve de nombreux sites historiques, dont son village hanok, où tradition et héritage architectural s'entremêlent. Jeonju reflète également l'importance culturelle et politique qu'elle a exercée à travers les siècles.



En cours de route, arrêt à la **bamboueraie de Juknokwon**, connue, entre autres, pour être le lieu de tournage de nombreux films et séries coréennes.



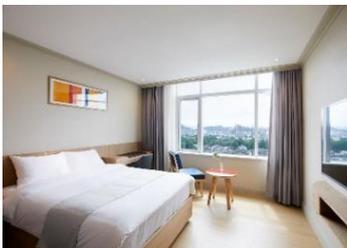
Juknokwon, à Damyang, est une forêt de bambous créée en 2003 pour préserver et célébrer l'importance historique du bambou dans la région. Damyang, depuis l'époque de la dynastie Joseon, est reconnue pour son artisanat en bambou, utilisé dans la fabrication d'objets du quotidien. Juknokwon incarne cette tradition tout en offrant un espace qui reflète l'héritage culturel et naturel de la région, agrémenté de pavillons inspirés de l'architecture coréenne classique.

Déjeuner dans un restaurant local.

Après le déjeuner, découverte du village traditionnel Hanok.

Regroupement de maisons coréennes traditionnelles construites selon des techniques architecturales ancestrales, les **hanoks** se caractérisent par leur toit en tuiles incurvées, leur structure en bois et l'utilisation de matériaux naturels comme le papier hanji pour les portes et les fenêtres. Conçus pour harmoniser l'habitat avec la nature, ces villages offrent un aperçu de la vie quotidienne et des coutumes coréennes d'autrefois. Parmi les plus célèbres figurent le village de Bukchon Hanok à Séoul et celui de Jeonju.

En soirée, installation à l'hôtel **Lahan Jeonju 4***(1 nuit). Dîner dans un restaurant local.



Départ vers Séoul dans la matinée avec un **arrêt dans la ville de Gongju, pour y visiter sa magnifique forteresse.**

Construite durant la période des Trois Royaumes, Gongsanseong (la forteresse de Gongju) fut la capitale du royaume de Baekje entre 475 et 538 après J.-C., après le déplacement de la cour depuis Hansung (actuelle Séoul). La forteresse, perchée sur une colline surplombant la rivière Geum, servait à protéger la ville et à surveiller les environs stratégiques. Ses murs de pierre et de terre, longs de près de 2,6 kilomètres, témoignent des techniques de construction avancées de l'époque. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle est un symbole de l'ingéniosité et de la richesse culturelle de Baekje.



Continuation de la route vers Séoul et déjeuner dans un restaurant local.



En fin de journée, téléphérique jusque sur les hauteurs de Séoul, où se trouve la **tour Namsan**, pour profiter de sa vue imprenable sur Séoul (*Tour Namsan non incluse*).

En soirée, route vers le quartier **Myeongdong**.

Ce quartier dont le nom signifie « ville lumineuse », est particulièrement réputé pour sa *street food*. Il est le cœur commercial et culturel de Séoul. Il est possible d'y admirer la cathédrale de Myeongdong, première église en briques de style gothique français en Corée.

Dîner dans un restaurant local.

Installation à l'hôtel **L7 Myeongdong Hotel by Lotte 4*** et nuitée (2 nuits).



Le matin, visite du **palais Changdeokgung** et son magnifique **Jardin Secret, classé au patrimoine de l'UNESCO**.

Ce Palais secondaire, construit au début du 15^e siècle par Taejong, le 3^e roi de la dynastie Joseon, est un ensemble de bâtiments officiels et de petits pavillons abritant à l'arrière un jardin secret appelé Biwon. La particularité de ce palais est que son ensemble s'intègre harmonieusement à la topographie irrégulière du site de 58 ha.

Le jardin secret Biwon abrite un joli bassin de lotus et différents pavillons où la cour venait se détendre avec cet arrière-plan boisé contenant 56 000 variétés d'arbres et de plantes. Le calme des lieux est surprenant, on en oublie que le jardin se trouve en plein milieu de Séoul !



Ensuite, découverte du **quartier de Buckchon et ses hanoks**.

Parsemé de maisons traditionnelles aux toits de tuiles sombres doucement recourbés, le quartier s'articule autour d'une demi-douzaine de ruelles animées de courettes dont les murs décoratifs sont percés de lourdes portes de bois massif. **Cette architecture nommée Daemokjang est classée au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.**



Ce village, vieux de 600 ans, était autrefois un village dans lequel résidaient les *yangban*, aristocrates de la dynastie Joseon.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite du **temple de Jogyesa**, l'un des plus grands de la ville et centre de l'Ordre Bouddhiste de Jogyejong, prônant la méditation Zen.

Ensuite, promenade dans la rue d'**Insadong** qui regorge d'antiquaires et de galeries d'art. Puis, visite du **marché Gwangjang**, l'un des plus célèbres de Séoul. Il fut fondé quand la Corée était une colonie japonaise et rassemble aujourd'hui plus de 5 000 magasins de soie, satin, draps, nourriture, etc.



Dîner d'adieu dans un restaurant local. Nuitée à l'**hôtel L7 Myeongdong by Lotte 4***.

Matinée libre pour vous reposer, boucler vos bagages ou flâner dans les rues de cette ville animée.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, **découverte plus moderne de la ville de Séoul**, avec une première **visite de la Lotte World Tower**, un gratte-ciel emblématique et plus haut bâtiment de Corée du Sud.

Inaugurée en 2017, cette tour de 555 mètres et 123 étages allie modernité et élégance architecturale. Inspirée des formes traditionnelles coréennes, elle abrite des bureaux, des résidences de luxe, un hôtel 6 étoiles, des espaces commerciaux, ainsi qu'un observatoire panoramique. Le **Seoul Sky**, situé dans les étages supérieurs, offre une vue spectaculaire sur la ville et ses environs.



Ensuite, visite du **quartier de Gangnam**, centre de la Kpop et technologie, et de la **Gentle Monster Gangnam**, pour y découvrir la mode et la technologie contemporaine.

La **K-pop** est l'un des symboles les plus éclatants de la modernité de la Corée du Sud. Ce genre musical, mélangeant pop, hip-hop, R&B et musique électronique, s'est imposé comme un phénomène mondial grâce à des groupes emblématiques comme BTS, BLACKPINK ou EXO. Au-delà de la musique, la K-pop reflète l'innovation et la culture numérique de la Corée, avec des clips musicaux sophistiqués, des chorégraphies spectaculaires et une forte présence sur les réseaux sociaux. Ce dynamisme s'inscrit dans le cadre d'une société ultra-moderne, où la technologie, les gratte-ciels futuristes et les innovations culturelles cohabitent avec un profond respect pour les traditions. La Corée du Sud illustre ainsi une harmonie unique entre patrimoine et avant-garde.

Diner dans un restaurant local.

En soirée, transfert vers l'aéroport d'Incheon International pour les modalités d'enregistrement avant le vol de retour vers Bruxelles.

SEOUL → DOHA → BRUXELLES

SAMEDI 1^{ER} NOVEMBRE

Durant la nuit, vol de retour en direction de Bruxelles via Doha avec la compagnie aérienne Qatar Airways.

Arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

- Fin de votre voyage -

LE PRIX

*SUR BASE DE **MINIMUM 15 PARTICIPANTS.***

PRIX AVANTAGEUX POUR TOUT INSCRIPTION JUSQU'AU 31 MAI 2025 : 6.550 €

A PARTIR DU 01/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **6.900 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **1.295 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux à bord de la compagnie Qatar Airways en classe économique via Doha (Qatar)
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification de la compagnie aérienne)
- ✍ Les transferts et les transports en véhicule climatisé
- ✍ Le logement en chambre double et petit-déjeuner aux hôtels mentionnés (ou similaires)
- ✍ La nuitée dans un temple bouddhiste (confort simple – matelas au sol) ou hôtel 2* au choix
- ✍ La pension complète (à l'exception du déjeuner du 22 octobre en cours de route) dans des restaurants locaux
- ✍ Les services d'un guide culturel local francophone
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ L'accompagnement professionnel et expérimenté de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ Les attentions de la Libre Belgique
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ Les taxes et services locaux
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Le déjeuner du 22 octobre en cours de route
- ✍ Les boissons
- ✍ Les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi et taux de change en date du 23/01/2025

REMARQUES

- Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un **passport en cours de validité**. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.
- Les citoyens belges sont exemptés de VISA K-ETA jusqu'au 31 décembre 2025. Il ne faut donc pas de VISA pour voyager en Corée du Sud cette année.
- **Attention, la visite des centres historiques et des sites se fait à pied et nécessite donc une aisance de mobilité.**
- La nuit au temple est une expérience authentique vous immergeant dans le mode de vie traditionnel coréen. Le confort est simple, mais nous vous conseillons vivement d'y participer.
- Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.
- L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...
- Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.
- **Remarque : La Corée du Sud est une destination qui s'ouvre au tourisme culturel. La classification des hôtels est mentionnée en normes locales et certains peuvent être simples dans les villages. Ils ont été choisis parmi les meilleures adresses du pays.**

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : Corée du Sud – Du 19 octobre au 1^{er} novembre 2025

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79 BTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

NUITÉE AU TEMPLE DE BEOPJUSA : LOGEMENT AU TEMPLE LOGEMENT À L'HÔTEL

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE ÉPIDÉMIE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) : Corée du Sud – Du 19 octobre au 1er novembre 2025

- AVANTAGE : PRIX PRESTO PAR PERSONNE JUSQU'AU 31 MAI 2025 : 6.550 €**
- A PARTIR DU 01/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **6.900 €**
- LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **1.295 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE **19 SEPTEMBRE 2025.**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : CORÉE DU SUD D. 3907

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 40 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 60 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8

B1130 Bruxelles - tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08

www.fgv.be - mail@fgv.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULE « MULTIRISQUE » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse